



PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

SOMMAIRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DECIDANT DE NE PAS SOUMETTRE LA
PROCEDURE DE MS2 A EVALUATION ENVIRONNEMENTALE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL FIXANT LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION
DU PUBLIC DE LA PROCEDURE DE MS2

AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

OBSERVATIONS DES PERSONNES PUBLIQUES CONSULTÉES

NOTICE DE PRESENTATION

REGLEMENT ECRIT MODIFIE



Agence Territoriale d'Ingénierie Publique
TERRITOIRE SUD 53 rue de Sélestat

67210 OBERNAI